

Interpellation à la Municipalité de Commugny

Sécurité routière et ordre public au carrefour de la Laiterie et à la Route de l'Église

Monsieur le Président,

Conformément au règlement du Conseil communal, je dépose la présente interpellation concernant plusieurs problèmes de sécurité et d'ordre public connus de longue date au secteur du carrefour de la Laiterie, à l'intersection de la Route de Coppet, du chemin de la Vy des Mores et de la Route de l'Église.

1. État dégradé et dangereux de la chaussée

L'état de la chaussée à cet endroit est particulièrement préoccupant. Les nombreux nids-de-poule, affaissements, raccords défectueux et irrégularités de la route représentent un danger réel pour les automobilistes, les cyclistes et les usagers de deux-roues.

Cette situation perdure depuis plusieurs années sans qu'une intervention durable ne semble avoir été entreprise.

2. Sécurité insuffisante du passage piéton de la Route de l'Église

Le passage piéton situé au début de la Route de l'Église présente plusieurs défauts qui compromettent la sécurité des usagers :

- marquage au sol insuffisant ou peu visible ;
- positionnement discutable du passage piéton ;
- visibilité insuffisante de la signalisation pour les véhicules circulant depuis l'Église en direction de la Route de Coppet ;
- éclairage public inadapté à la présence d'un passage piéton.

Ces lacunes sont d'autant plus préoccupantes que cet axe est quotidiennement emprunté par de nombreux écoliers et par les transports scolaires.

Plusieurs situations dangereuses ont récemment été constatées et un accident impliquant un cycliste est survenu la semaine dernière à proximité immédiate de cet emplacement.

3. Stationnement illicite sur le passage piéton

Il est régulièrement observé que des véhicules stationnent directement sur le passage piéton ou à son immédiate proximité afin de se rendre à la Laiterie.

Cette pratique contraint les piétons, notamment les enfants, à traverser hors des zones sécurisées prévues à cet effet, augmentant encore le risque d'accident.

4. Absence de mesures malgré les alertes répétées

Ces problématiques ne sont pas nouvelles.

Lors des débats relatifs au préavis concernant l'éclairage public, plusieurs conseillers avaient déjà attiré l'attention de la Municipalité sur les insuffisances de sécurisation de ce secteur. Malgré ces alertes, aucune amélioration significative n'a été réalisée à ce jour.

Par ailleurs, dès le début de la législature en 2021, des riverains ont signalé à plusieurs reprises à la Municipalité les problèmes récurrents de consommation d'alcool sur la voie publique aux

abords de la Laiterie ainsi que les attroupements quotidiens qui en découlent, parfois en présence d'employés communaux.

Là encore, les mesures prises semblent avoir été insuffisantes pour résoudre durablement la situation.

Responsabilité de la commune

Compte tenu des nombreux signalements effectués au fil des années, la commune ne peut aujourd'hui prétendre ignorer ces problématiques.

La question de sa responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident grave impliquant un piéton, un enfant ou un cycliste sur un site dont les défauts de sécurité sont connus depuis plusieurs années.

Faudra-t-il attendre qu'un drame survienne pour que les mesures nécessaires soient enfin prises ?

Questions à la Municipalité

Dès lors, je prie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité reconnaît-elle l'état dégradé et potentiellement dangereux du carrefour de la Laiterie et des chaussées concernées ?
2. Quelles mesures entend-elle prendre pour remettre en état la chaussée et selon quel calendrier ?
3. A-t-elle procédé ou prévu une analyse de sécurité du passage piéton situé au début de la Route de l'Église ?
4. Quelles mesures concrètes seront mises en œuvre afin d'améliorer la visibilité, le marquage et l'éclairage de ce passage piéton ?
5. Comment la Municipalité entend-elle mettre fin au stationnement récurrent de véhicules sur ou à proximité immédiate du passage piéton ?
6. Quelles actions ont été entreprises depuis le début de la législature concernant les problèmes récurrents d'attroupements et de consommation d'alcool sur la voie publique aux abords de la Laiterie ?
7. La Municipalité s'engage-t-elle à présenter avant la fin de son mandat un plan d'action détaillé, assorti d'un calendrier de réalisation, pour l'ensemble des problématiques soulevées dans cette interpellation ?

Les habitants du quartier, les parents d'élèves et les usagers de cet axe n'attendent pas que ces problèmes soient transmis à la prochaine Municipalité. Ils attendent des décisions et des réalisations de la Municipalité actuellement en fonction.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Commugny, le 22.06.2026

Serge Vazquez

Conseiller Communal